

DEPARTEMENT DU GERS



**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION
à M Bernard DOREY
Premier Vice-président**

Le Président,

Vu l'article L. 5211-9 à L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération en date du 30 mars 2026 portant élection du président ;

Vu la délibération en date du 30 mars 2026 portant élection des vice-présidents ;

Considérant que le président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter de ce jour, délégation de fonction est donnée à **Monsieur Bernard DOREY**, premier vice-président, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- Fonctions et missions relatives au Tourisme :
 - o Relation avec l'Office de tourisme intercommunal,
 - o Gestion des actions de promotion touristique du territoire,
 - o Fiscalité touristique,
- Fonctions et missions relatives aux équipements touristiques du territoire :
 - o LUDINA
 - o Camping Saint Fris
 - o Camping Ile du Pont
 - o Chemins de randonnée du territoire
- Représentation de la collectivité auprès de toute instance liée aux activités citées ci-dessus,
- Proposition de devis et bons de commande liés à toutes activités citées ci-dessus,

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature

Article 2 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

FAIT à MIRANDE,
le 7 avril 2026

Notifié le
Signature

DEPARTEMENT DU GERS



**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION
à M Jean-Loup ARENOU
Deuxième Vice-président**

Le Président,

Vu l'article L. 5211-9 à L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération en date du 30 mars 2026 portant élection du président ;

Vu la délibération en date du 30 mars 2026 portant élection des vice-présidents ;

Considérant que le président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter de ce jour, délégation de fonction est donnée à **Monsieur Jean-Loup ARENOU**, deuxième vice-président, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- Fonctions et missions relatives à la gestion du personnel :
 - o l'organisation des services,
 - o les commissions administratives paritaires et le Comité Social Territorial,
 - o préparation des actes et états liés à la liquidation des indemnités des élus,
 - o préparation des actes liés au dossier des agents (suivi de carrières, absences, avancements)
- Fonctions et missions relatives à l'accessibilité des services publics :
 - o France Services du territoire,
 - o Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public,
- Représentation de la collectivité auprès de toute instance liée aux domaines cités ci-dessus,
- Proposition de devis et bons de commande liés à toutes activités citées ci-dessus.

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature.

Article 2 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

FAIT à MIRANDE,
le 7 avril 2026

Notifié le
Signature

DEPARTEMENT DU GERS



**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION
à M Jean-François DARROUX
Troisième Vice-président**

Le Président,

Vu l'article L. 5211-9 à L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération en date du 30 mars 2026 portant élection du président ;

Vu la délibération en date du 30 mars 2026 portant élection des vice-présidents ;

Considérant que le président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter de ce jour, délégation de fonction est donnée à **Monsieur Jean-François DARROUX**, troisième vice-président, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- Fonctions et missions relatives aux questions liées aux affaires extrascolaires et périscolaires,
- Fonctions et missions relatives aux questions liées à la petite enfance, enfance et jeunesse,
- Fonctions et missions relatives aux questions liées aux cantines scolaires,
- Fonctions et missions relatives à l'utilisation des gymnases communautaires par des tiers,
- Représentation de la collectivité auprès de toute instance liée aux activités citées ci-dessus,
- Proposition de devis et bons de commande liés à toutes activités citées ci-dessus,

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature

Article 2 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

FAIT à MIRANDE,
le 7 avril 2026

Notifié le
Signature

DEPARTEMENT DU GERS



**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION
à M Etienne VERRET
Quatrième Vice-président**

Le Président,

Vu l'article L. 5211-9 à L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération en date du 30 mars 2026 portant élection du président ;

Vu la délibération en date du 30 mars 2026 portant élection des vice-présidents ;

Considérant que le président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter de ce jour, délégation de fonction est donnée à **Monsieur Etienne VERRET**, quatrième vice-président, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- Fonctions et missions relatives à la planification et l'aménagement du territoire :
 - o PLUI et des documents de planification communaux,
 - o Schéma de Cohérence Territoriale couvrant le territoire,
 - o Relations avec le PETR Pays d'AUCH,
- Relations avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Représentation de la collectivité auprès de toute instance liée aux activités citées ci-dessus,
- Proposition de devis et bons de commande liés à toutes activités citées ci-dessus,

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature

Article 2 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

FAIT à MIRANDE,
le 7 avril 2026

Notifié le
Signature

DEPARTEMENT DU GERS



ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION
à Mme Christine LAFAY
Cinquième Vice-présidente

Le Président,

Vu l'article L. 5211-9 à L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération en date du 30 mars 2026 portant élection du président ;

Vu la délibération en date du 30 mars 2026 portant élection des vice-présidents ;

Considérant que le président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter de ce jour, délégation de fonction est donnée à **Madame Christine LAFAY**, cinquième vice-présidente, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- Fonctions et missions relatives à la gestion financière de la collectivité :
 - o Préparation et exécution du budget,
 - o Suivi des bons de commande et autorisation de percevoir des recettes,
 - o Suivi des bordereaux de titres de recettes, bordereaux de mandats de dépenses du budget intercommunal ainsi que les ordres de reversement,

- Fonctions et missions relatives à la gestion des emprunts et au suivi de la dette :
 - o Tirages et remboursements de fonds dans le cadre des instruments de trésorerie (ligne de trésorerie, contrat de type revolving et programme de titres négociables à court terme),
 - o Actes relatifs aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts dans le cadre des contrats déjà signés (mobilisation des fonds, arbitrage de taux, remboursement anticipé et/ou consolidation),
 - o Confirmations suite à la réalisation des opérations de financement et des opérations de marché (y compris les opérations de couverture et de change),
 - o Contrats de ligne de trésorerie et tous documents relatifs aux opérations de financement (contrat et conditions définitives) et opérations de marché,
 - o Contrats de garantie d'emprunt et actes de cautionnement,
 - o Actes liés à la gestion des contrats de crédit-bail de la collectivité,

- Fonctions et missions relatives au recouvrement :
 - o Actes relatifs aux procédures particulières d'apurement, notamment les admissions en non-valeur,
 - o Autorisations de poursuivre les débiteurs de la collectivité,
- Fonctions et missions relatives aux contrats d'assurances de la collectivité
- Représentation de la collectivité auprès de toute instance liée aux activités citées ci-dessus,
- Proposition de devis et bons de commande liés à toutes activités citées ci-dessus,

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature

Article 2 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

FAIT à MIRANDE,
le 7 avril 2026

Notifié le
Signature

DEPARTEMENT DU GERS



ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION
à M Claude DESANGLES
Sixième Vice-président

Le Président,

Vu l'article L. 5211-9 à L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération en date du 30 mars 2026 portant élection du président ;

Vu la délibération en date du 30 mars 2026 portant élection des vice-présidents ;

Considérant que le président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter de ce jour, délégation de fonction est donnée à **Monsieur Claude DESANGLES**, sixième vice-président, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- Fonctions et missions relatives aux dispositifs de contractualisation avec l'état ou d'autres collectivités :
 - o Référent Petite ville de demain
 - o Référent Contrat bourg centre
- Fonctions et missions relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés
 - o Relations avec le SMCD
- Fonctions et missions relatives à la fourrière animale
 - o Relations avec le SM3V
- Fonctions et missions relatives à l'assainissement non collectif (SPANC)
 - o Relations avec le SM3V
- Suivi des travaux communautaires en appui de M Vincent PAILLART, huitième Vice-Président
- Représentation de la collectivité auprès de toute instance liée aux activités citées ci-dessus,
- Proposition de devis et bons de commande liés à toutes activités citées ci-dessus,

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le 08/04/2026

ID : 032-243200425-20260407-A260008-AR



Article 2 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

FAIT à MIRANDE,
le 7 avril 2026

Notifié le
Signature

DEPARTEMENT DU GERS



**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION
à M Jean-Michel DUFOUR
Septième Vice-président**

Le Président,

Vu l'article L. 5211-9 à L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération en date du 30 mars 2026 portant élection du président ;

Vu la délibération en date du 30 mars 2026 portant élection des vice-présidents ;

Considérant que le président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter de ce jour, délégation de fonction est donnée à **Monsieur Jean-Michel DUFOUR**, septième vice-président, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- Fonctions et missions relatives au développement économique du territoire :
 - o Promotion et gestion des Zones d'Activités communautaires et bâtiments à vocation économique,
 - o Aides aux entreprises sous forme de subventions, d'ateliers-relais.....,
 - o Accompagnement des porteurs de projet
- Fonctions et missions relatives à la gestion du foncier de la collectivité (achat, vente, location...)
- Représentation de la collectivité auprès de toute instance liée aux activités citées ci-dessus,
- Proposition de devis et bons de commande liés à toutes activités citées ci-dessus,

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature

Article 2 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

FAIT à MIRANDE,
le 7 avril 2026

Notifié le
Signature

DEPARTEMENT DU GERS



**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION
à M Vincent PAILLART
Huitième Vice-président**

Le Président,

Vu l'article L. 5211-9 à L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération en date du 30 mars 2026 portant élection du président ;

Vu la délibération en date du 30 mars 2026 portant élection des vice-présidents ;

Considérant que le président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter de ce jour, délégation de fonction est donnée à **Monsieur Vincent PAILLART**, huitième vice-président, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- Fonctions et missions relatives aux Services Techniques :
 - o Suivi des travaux menés par la collectivité (marchés de travaux et d'ingénierie, réunions de chantier, opérations de réception des travaux),
 - o Gestion technique des équipements communautaires (travaux, entretien courant)
 - o Gestion du personnel technique
 - o Suivi des commandes et bons de commandes fournisseurs
- Projet de construction d'un bassin de natation et projet des futurs bureaux communautaires
- Représentation de la collectivité auprès de toute instance liée aux activités citées ci-dessus,
- Proposition de devis et bons de commande liés à toutes activités citées ci-dessus,

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature

Article 2 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

FAIT à MIRANDE,
le 7 avril 2026

Notifié le
Signature